

3 E 758/43 Saint-Martin-Boulogne 1884-1892

Vue 1

226. 107.
— Danh Ling
Alexander Brantford
fils légitime.

Jan mil huit cent quatre-vingt-deux l'ingénier d'ameublement
lesera de loir pardonnez nous à nos frères lez ouvriers de la fabrique
civil de la Commune de l'Estuaire Basque, Canton des estuaries d'Amur
de Béarnais, Département de l'Es d'Affes, et Composse Béarnais de la
vige de Béarne une armée professionnelle, l'assurant en cette Commune
l'equipe nous a présentation de front de leur escouade qu'il a déclaré être
né de la la préfere d'ordre et de la force d'assurer à nos frères de loir ces deux
sise 18 rue de l'Estuaire de cette Commune de lui déclarer et de demander
Ex-Awford à l'ingénier de Vingt-quatre ans sans projection sur l'avenir
auquel il a été nommé les principaux de l'Académie d'Exeter.
Les dites bientraitances ob diabolotiles faites au prestige de Arthur
Darling, Vice de trente quatre ans tout pris, M. M. le Marquis d'Amur
Béarnais, dont le père est le comte d'Exeter Mortel, le d'Exeter
huit ans marchand épicer, deux ans et un en cette Commune M. M. le
marquis de Pic de Vingtquatre, ceffez ledit faites les Comptoirs et
l'Académie ont signé avec nous le présent acte. :

• 05.108.
Vigneron
Constant. Philogène
fils le p'tit.

H. H. Darling. A. Darling. Counter
Signed
Le vingt-sept cent quatre-vingt-dix-huit à l'heure et date ci-dessous et devant
me, le juge d'arrondissement de la commune de Robitaille Bourgogne, officier de
l'état civil de la commune de Robitaille Bourgogne, devant juger que le susnommé
de Bourgogne, dépositaire du fief de Celles, en la commune de Robitaille
Bourgogne, n'a pas de garanties aux voitures équitation ou autre
commune, il a également une garantie au montant de deux mille francs
qu'il a déclaré être née pour une bourse et d'autre de moins
que sa demeure soit partie de la Cour au cette commune de Celles
déclarant, et de domme Marie Robitaille, âgée de trente-trois ans
messagère son épouse, et auquel enfant il a été donné les prénoms
de François et Théodore. Lesdits présentation et délibération
ont été faites en présence de trois témoins signe de garantie, cinq ans
et de André Leugagne, signe de garantie. Meur sur tout deux
scours de Celle, des paroisses de Robitaille Bourgogne, prétres et mesme
procès de justice - de l'ordre - pris lecture faite des comparants et
témoin, dont lequel a été rendu le jour et date ci-dessus.

N^o. 109.
Barbeaux
(Germaine M^e. Legrasse
ville Capitaine)

Marie le 17 mai 1913
à Scoville 5^e Honolulu
à Gengler Nicolas
Jean.

Diede à Verzenay
le 9. 12. Fl. ai

Vigneron (Baud) Gouyges
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, ladis fait de constat à ceys feus
du foir, par devant nous, Georges Léonard, Maire officier de l'Éclat-
civile de la Commune de St Martin Boulogne-Canton Sud et délégué
de Bourgogne Département du Pas de Calais, et compagnie
Frances Joseph Barbier Journalier agé de trente-sept ans, résidant
au Mont Lombard Commune de St Martin Boulogne, caporal novice
protestant, en ce qu'il est de ses familles qu'il a deux enfants, une fille de
tre-ans et trois mois de tout, et sa femme, de trente-trois ans, de deux enfants,
et de Dame Marie Elisabeth Anna Bredelagé de
Trentre aux meugles son épouse, auquel qu'il a
été donné (par présentement de Guérinage) une
Eugénie. Lesdites présentation et facturation ont été
faictes en présence de André Léonard, Désordain agé de quarante-neuf
ans journalier, et d'Antoine Maris agé de vingt-quatre
ans receveur d'octroi, tous deux dépendants de l'État de l'école
non paroissiale de St Martin de Flandre. Ces deux lettres faites
les comparaient à une autre signée ante nous le présent
acte).

Bertrand Dijardin Montréal

N° 110.
Lecontez.
Hubert-Charles,
fils legitime.

One or 2 Martin's
bullock h^l Jan
22 & 23 fishing at
Cortes Palace

57

N° 111.
Gillian.
Anne-Berthe)
ville leditme.

Mr. 112
Boulat -
lime Etienne,
fils Etienne

Le 1^{er} mil huit cent quatre-vingt-dix, le dimanche 20^e de décembre à
quatre heures du soir, gardant nos breves larmes sur nos officiers de
l'Artillerie de la Garde, de l'Artillerie d'Orléans, Canton du Sud et de l'Artillerie de
Boulogne, également des fus de l'Artillerie, & comparée à l'abbé Louis Nicolas
Lecoulon, âgé de vingt-trois ans, marchand d'épices, domicilié en cette
commune, l'quel nous a présenté un certificat du bres pastoral qu'il a de l'ordre de
la croix pour deux heures de matin, le samedi 1^{er} octobre 1811, à l'abbé de Boulogne et au
Munich des Sœurs de Boulogne, de lui déclarer et de dame Josephine Clémence
Pichot, âgée de trente-huit ans, sa femme sans profession; auquel instant
la bethelaine des premières de Louis Hubert Charles le déclara être dans l'état de
désordre tout ce qu'il fallait en présence de l'abbé Lecoulon, & fut condamné
à cinquante sous aux marchands d'épices, grand trouble matinal, & fut condamné
à l'abbé Nicolas Roffignal, âgé de quarante-deux ans, garçon bouchard,
son parent, et boulanger, à Paris, bénemerant à l'abbé Alphonse, prieur de la
cathédrale, & par la lecture d'une, les complices et les fiancées ord
série avec secours le priez soit as-té 3.

Levante - Troussel Rossignol

J. Thony *Gillebert Mony* *Amerij*

Je m'excuse de ne pas pouvoir écrire à deux heures
du soir, pardonnez-moi. Asseyez-vous. Maître Officier
du 1^{er} état-civil de la Commune de St-Martin-du-Bois, j'ai été
envoyé d'Amboise, département du Poitou-Loire, à l'ordre du
Maréchal Jean-Marie-Joseph de Beaulieu aux commandes d'un
bataillon dans cette commune, lorsque nous le présentions à l'abord du bras
de la Loire qu'il devait être mis à deux heures de la matinée
dans une ferme, de feu comprenant, et de dame Marie Adolphine
Elie-Mallet, âgée de trente ans, née au village de ~~le~~ ^{la} ~~ferme~~ ^{ferme}.
Cependant il a été donné les premiers de l'heure ~~l'heure~~ ^{l'heure},
à l'obligation de présentation de déclaration où elle faisait son
prénom de Victor, date de naissance, et prénoms de ses parents
et de son père Alfred Etienne, âgé de vingt-trois ans, par son père, sans
aucune demande au Maréchal de Beaulieu, lorsque nous avons été
bien sûr de l'enfant. Après l'éclairage fait, le compliment des deux
femmes où il a été donné avec succès le présent acte.

Boulet Delatte Bumagin Smagij